

# L'Ariethois



Juillet 2017



## Le mot du Maire

Le premier Janvier 2017 a vu naître une nouvelle communauté d'agglomération regroupant celle de Chambéry et celle des 14 communes des Bauges.

Malgré notre opposition à cette fusion et un recours devant le Tribunal Administratif le regroupement est effectif. La Communauté des Bauges apporte à cet ensemble environ 5000 habitants (sur un total de 135 000), elle apporte aussi de multiples paysages qui permettent le doublement de la surface de l'ancienne aggro.

Au cours du premier trimestre il a fallu définir le mode de fonctionnement de ce nouvel ensemble, en élisant les membres des multiples commissions et mettre en place les compétences obligatoires.

Un comité des Maires de 38 membres permet aux communes de petite taille d'être entendues. Les maires Baujus siègent aussi au bureau de la nouvelle aggro. Par contre le conseil communautaire comporte 82 sièges dont 14 Baujus.

Nous sommes rentrés dans le vif du sujet avec la répartition de la fiscalité locale. En effet, les Bauges avaient un système fiscal différent de celui de l'agglo. Il a donc fallu négocier et trouver un accord pour passer de l'un à l'autre. Vous trouverez dans ce bulletin un mot des Maires Baujus donnant le détail de cette opération. Il reste à trouver une solution pérenne pour l'EPAHD (maison de retraite) et les Amis des Bauges.

Deuxième sujet le PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) : celui des Bauges va être intégré dans celui de la nouvelle aggro. Toutefois, un plan de secteur sera mis en place pour les Bauges. Un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) commun est en cours d'élaboration.

Vous trouverez dans ce bulletin des éléments d'informations et les prochaines échéances.

Au niveau du tourisme la loi NOTRe impose la fusion des différents offices de tourisme. Ils seront donc regroupés sur la forme d'un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) « Grand Chambéry Alpes Tourisme » avec différentes antennes locales.

Au niveau communal des travaux ont été engagés : chauffage de l'église, curage des fossés, canalisations d'eaux pluviales ...

Enfin, je terminerai en notant la forte participation relevée lors de l'élection présidentielle, ce qui est un bon signe pour la démocratie ... Hélas ce ne fut pas cas pour les législatives.

A tous, je vous souhaite un bel été et vous assure que le conseil municipal veille à l'intérêt de notre commune dans l'immensité de cette nouvelle aggro.

PIERRE GERARD



## Le mot des maires des Bauges

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle communauté d'agglomération « Chambéry métropole-Cœur des Bauges » est née. La communauté de communes du Cœur des Bauges créée en 1970 (SIVOM à l'époque puis District), pour mettre en place des services et des équipements publics sur son territoire, n'existe plus.

12 conseils municipaux sur 14 avaient délibéré contre cette fusion à marche forcée, mais le Préfet, représentant de l'Etat en Savoie, a fait appliquer la loi, et a pris un arrêté de création de cette nouvelle entité le 24 novembre 2016. Un dernier recours en référé contre cette fusion, auprès du tribunal administratif de Grenoble, a été rejeté.

Entre janvier et avril 2017, de nombreuses réunions ont permis d'entériner les modalités de fonctionnement, la mise en place des compétences obligatoires et la nouvelle répartition de la fiscalité locale.

Ce dernier point a fait l'objet de discussions âpres, et a démontré, s'il en était encore nécessaire, que nous sommes plus forts quand nous sommes unis. C'est pour cela que nous avons décidé de nous réunir, les 14 maires des Bauges, avant chaque réunion à Chambéry, pour prendre des positions communes, et parler d'une seule voix.

Pour nous, il était impératif que cette fusion n'entraîne pas de perte de recettes fiscales pour nos communes, et de hausse de fiscalité pour les habitants, commerçants, artisans et entreprises du Cœur des Bauges (hormis la hausse générale des bases fiscales de 0,4% appliquée au niveau national) C'est sur ce principe intangible que nous avons négocié les décisions prises avec les élus de l'agglomération Chambérienne.

**1 - Les commerçants, artisans et entreprises des Bauges** qui versaient leurs impôts locaux (cotisation foncière et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à la com-com et aux communes des Bauges, ne les verseront plus qu'à la nouvelle communauté d'agglomération. Cela se traduit donc par une perte fiscale pour nos 14 communes, mais celle-ci sera entièrement compensée par l'agglomération Chambérienne.

**2 - Les habitants des bauges** continueront à verser une part de leurs impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non-bâti) à leur commune et verseront la part, antérieurement dédiée à l'ancienne com-com des Bauges, à la nouvelle communauté d'agglomération. Les contribuables Baujus constateront sur leur avis d'imposition 2017, une baisse des taux d'impôt de l'intercommunalité (les taux de Chambéry étant plus bas que ceux des Bauges) et une hausse des taux de leur commune, mais le total de l'impôt intercommunal + communal restera le même (hormis la hausse nationale de 0,4%). Les communes des Bauges percevront donc une recette supplémentaire, mais celle-ci sera entièrement reversée à la nouvelle communauté d'agglomération respectant ainsi la neutralité fiscale pour les collectivités et les contribuables.

**3 - Les habitants des Bauges** ne supporteront pas la hausse de fiscalité sur le foncier bâti qui sera appliquée aux contribuables de la communauté d'agglomération de Chambéry. Ce point qui a été le plus âprement discuté, a été enfin adopté grâce à notre solidarité Baujue.

Les maires des Bauges

## Adieu Maryse

Maryse, une grande dame du village, nous a quittés en novembre 2016.

Maire adjoint de 1989 à 2014,

Présidente de l'Office de Tourisme du Cœur des Bauges,

Maryse a toujours travaillé au développement économique et touristique de son village mais aussi du canton.

Une femme dynamique et avant gardiste !

De nombreux hommages lui ayant déjà été rendus nous avons choisi de publier le texte écrit et lu par Bernadette lors de la cérémonie d'Adieu et qui exprime pleinement qui était Maryse.

« Il y a quatre ans, dans cette même église, nous rendions hommage à Monique. Nous avons préparé quelques mots que nous étions venues lire ensemble.

Et aujourd'hui, Maryse, c'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que je m'adresse à vous.

Je vous ai toujours connue très dynamique, proche des gens, élégante. Il y avait toujours de la recherche dans vos tenues, même les plus simples.

Les derniers mois de votre mandat, vous avez géré la commune, en remplaçant Michel. Vous n'avez ménagé ni votre temps, ni vos efforts, vous étiez toujours présente, ce que j'ai beaucoup apprécié.

Pendant l'exercice de vos fonctions d'adjointe, vous avez eu la joie et le privilège de célébrer le mariage de votre fille, Myriam, entourée de vos enfants et petits-enfants que vous chérissiez tant et qui comptaient énormément pour vous.

Maryse, merci pour tous ces moments agréables passés à vos côtés. »

Bernadette Roche Cattin



### **AGRICULTURE, FORET :**

- ✚ GERARD Pierre
- ✚ DAVAT Christian
- ✚ CLERT Pascal
- ✚ FRAIX-BURNET Jean-Philip
- ✚ GRUMEAU Monique

### **AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES, CULTURE :**

- ✚ CAMPILLO Didier
- ✚ COCHET Christelle
- ✚ FRAIX-BURNET Jean-Philip
- ✚ MORAND Julie

### **FINANCES :**

- ✚ GERARD Pierre
- ✚ LEON Jean-Michel
- ✚ TRAHAND Cécile
- ✚ GRUMEAU Monique
- ✚ GUEYRAUD Bernadette

### **PATRIMOINE, URBANISME, TRAVAUX, AMENAGEMENT :**

- ✚ FRAIX-BURNET Jean-Philip
- ✚ GERARD Pierre
- ✚ CLERT Pascal
- ✚ DAVAT Christian
- ✚ LEON Jean-Michel

### **COMMUNICATION :**

- ✚ COCHET Christelle
- ✚ CAMPILLO Didier
- ✚ MORAND Julie
- ✚ GUEYRAUD Bernadette
- ✚ GRUMEAU Monique
- ✚ TRAHAND Cécile

## **Les commissions**

### **DELEGUES CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES :**

- Titulaires : ✚ GERARD Pierre  
Suppléant : ✚ CAMPILLO Didier

### **DELEGUES PNR :**

- Titulaire : ✚ LEON Jean-Michel  
Suppléant : ✚ GEYRAUD Bernadette

### **DELEGUES SAVOIE GRAND REVARD :**

- Titulaires : ✚ CAMPILLO Didier  
✚ TRAHAND Cécile  
Suppléant : ✚ GERARD Pierre

### **MEMBRES CCAS :**

- Président : ✚ GERARD Pierre  
Membres : ✚ CAMPILLO Didier, COCHET Christelle,  
GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

- Président de droit : ✚ GERARD Pierre  
Représentant du Président : ✚ CAMPILLO Didier  
Membres titulaires : ✚ CLERT Pascal  
✚ FRAIX-BURNET J-Philip  
✚ TRAHAND Cécile  
Membres suppléants : ✚ GUEYRAUD Bernadette  
✚ LEON Jean-Michel  
✚ COCHET Christelle



## Informations importantes

**Mairie d'Arith** tél 04 79 63 32 15  
www.mairie.arith@wanadoo.fr

D'une façon générale, le secrétariat est ouvert : le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 18 h 00 à 20 h 00. Une permanence téléphonique est assurée le mardi et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

En l'absence de la secrétaire titulaire, soit en juillet, août, septembre, le secrétariat est ouvert le mercredi de 15 h à 18 h et le vendredi de 18 h 30 à 20h.

Les personnes souhaitant rencontrer Monsieur le Maire sont invitées à contacter le secrétariat pour convenir d'un rendez-vous.  
La secrétaire de mairie titulaire : Bernadette ROCHE CATTIN



### Les tarifs de location :

- Salle des fêtes seule 110 € avec une caution de 250 €
  - Salle et cuisine 220 € avec une caution de 500 €
- (Dans les deux cas 20 € de chauffage supplémentaire)

**Concession au cimetière (30 ans) : 185 € /m<sup>2</sup>**

**Columbarium (30 ans) : 500 €**

**Déneigement au particulier : 10 € (par passage, voir condition en mairie)**

**Ramassage ordures ménagères : Vendredi matin.** En cas de réclamation, joindre le numéro vert : 0800 881 007

### COMCOM pour l'eau :

Renseignements : 04.79.54.53.56

Urgence Dépannage : 04.79.54.53.59

mail : [servicedeseaux@cc-coeurdesbauges.fr](mailto:servicedeseaux@cc-coeurdesbauges.fr)

### Horaires déchèterie : Mardi, mercredi, vendredi et samedi

|            | Horaires d'été<br>(1er mai au 31 octobre) | Horaires d'hiver<br>(1er novembre au 30 avril) |
|------------|---|--|
| Matin      | 9h30 / 12h30                              | 9h30 / 12h30                                   |
| Après midi | 14h / 19h                                 | 14h / 17h                                      |

**N°nounou :** COCHET Christelle : 06.14.08.86.47  
LEON Laurence : 06.78.59.98.25  
MORAND Catherine : 04.79.63.84.98



## Etat civil 2016

Nous souhaitons la bienvenue à :

- DAVIET Mia
- DEGRANGE Lola
- ROCHON-VOLLET Gaëlle
- SWIST Liam



Nos peines :

- LECLERE Claude
- LOMBART Aline ép. FRANCOZ
- MOUCHET Hélène
- ORSOLA Micheline ép. BOLLON
- PERNET Maryse ép. SERVES
- RAFFIN Lucien



Nos félicitations à :

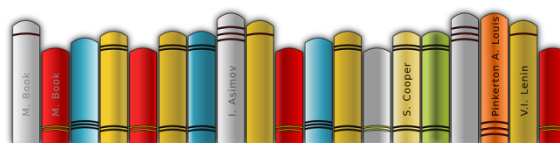
- Jean-Luc VAILLANT et Maria RODRIGUEZ
- Bruno LANZAFAME et Marika DUBUS
- Sébastien LANGARD et Karine BOUTRY
- Hervé LAPERRIERE et Sonia CHATELAIN





## La bibliothèque

La bibliothèque vous propose de nombreux livres, documentaires, BD, DVD...pour les tous petits comme pour les plus grands et les adultes.



Mais savez-vous que nous participons régulièrement à différentes actions culturelles organisées par Savoie biblio ?

- **La vache qui lit** : Le prix roman jeunesse récompense un auteur de littérature jeunesse parmi cinq livres destinés à des enfants de 8 à 12 ans, sélectionnés au préalable par un comité de pilotage.
- **Le prix Rosine Perrier** à destination des adultes récompense une œuvre de fiction française ou de langue francophone (romans, récits, nouvelles)

Venez emprunter les livres sélectionnés et voter pour vos livres préférés (de manière anonyme).

Vous pourrez aussi rencontrer les auteurs lors de la remise des prix (Grand- Bornant pour le prix roman jeunesse et Hermillon pour le prix Rosine Perrier).

**Premières pages** : Nous invitons les parents d'enfants nés ou adoptés en Savoie l'année dernière à retirer un album offert.



Celui-ci vous sera remis lors d'une **animation** autour de l'album dans les locaux de la bibliothèque.

Les assistantes maternelles et les enfants pourront aussi assister à l'animation lors d'une 2<sup>ème</sup> séance.

***Vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas venez à la bibliothèque. Les bénévoles vous renseigneront au mieux.***



Horaires d'ouverture :

- Le mercredi de 10h à 12h00
- Le vendredi de 16h30 à 19h00

Exemple de table thématique réalisée tout au long de l'année et très appréciée des enfants de l'école (ici les outils d'autrefois).

## Info travaux



### - Travaux réalisés en 2016 :

Remise en état du chemin des Mugnières afin de créer une piste de chiens de traîneaux sur Saint François et Arith (financée en partie par Savoie Grand Revard).

Mise aux normes d'accessibilité handicapés du bâtiment regroupant l'école, la salle des fêtes, avec la création d'une rampe d'accès permettant aux personnes en fauteuil roulant de se rendre dans le bâtiment. L'amélioration de la qualité de l'éclairage a également été réalisée afin que les déficients visuels se déplacent plus aisément.

Le revêtement de la cour de l'école a été refait à neuf permettant, en concertation avec les enfants et enseignantes, un aménagement différent des surfaces de jeux.

Nous avons entrepris la rénovation de l'appartement de la mairie afin d'améliorer la qualité thermique et de réorganiser la distribution des espaces. Ces travaux ont été confiés à notre employé de commune JC MORAND. La mise sur le marché locatif a eu lieu en juin 2017.



**L'extinction de l'éclairage public génère une économie d'environ 40% sur la facture d'électricité, en plus d'être écologique.**

### - Travaux prévus en 2017 :

Réfection des voiries en enrobé. Notamment le carrefour de la RD 62 (carrefour « chez Morel »)

Ce printemps, les fossés en accotement des voies communales ont été reprofilés pour certains, ou créés pour d'autres. Les pieds de murs seront également nettoyés afin de canaliser au mieux les eaux pluviales.

### - Travaux prévus grâce au don de Mme MEYNIER (voir Arithois 2016) :

Notre église Saint Laurent sera équipée de chenaux sur le pourtour du bâtiment, et d'un collecteur d'eaux pluviales. Amélioration également, du confort intérieur, avec la mise en place d'un chauffage spécifique aux églises (air pulsé).

Prochainement, une intervention sur les vitraux sera programmée car ces derniers ont subi les affres du temps.

**Il est rappelé que la commune n'intervient aucunement dans le financement de ces travaux.**

## Je prévois des travaux, quelles déclarations administratives ??????

### Les travaux qui ne nécessitent pas d'autorisation :

Dans le cas de travaux intérieurs, il n'y a aucune démarche à effectuer :

- Sans création de nouvelle surface de plancher,
- Sans modification de l'aspect extérieur de la construction,
- Sans changement de destination (habitation en commerce, par exemple).

### Construction nouvelle :

Aucune démarche n'est exigée si vous créez :

- Une construction dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> (un petit abri de jardin par exemple),
- Une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>,
- Un châssis ou une serre dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m,
- Une terrasse de plain-pied.

### Les travaux nécessitant une déclaration préalable en mairie :

Ces types de travaux sont très précisément définis par la loi :

- La création d'une superficie inférieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur supérieure à 12 m,
- La création d'une superficie de plus de 5 m<sup>2</sup> mais inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>, dont la hauteur ne dépasse pas 12 m (par exemple : un abri de jardin),
- L'installation d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup>, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol,
- Les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 m et 4 m,
- Les murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m,
- Les travaux de ravalement,
- L'installation d'une clôture dans une zone protégée,
- Le changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux,
- Installation de panneaux photovoltaïques,
- Toutes modifications de façades (fenêtres, velux, volets, balcons...).



## **Les travaux nécessitant un permis de construire**

### **Agrandir sa maison**

Si vous créez une extension de plus de 20 m<sup>2</sup> (pièce ou niveau supplémentaire, véranda, garage...), un permis de construire est obligatoire. Toutefois, depuis le 1er janvier 2012, dans les zones urbaines couvertes par un PLU ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, il est possible de réaliser une extension de moins de 40 m<sup>2</sup> sans permis de construire. Dans ce cas : seule une déclaration préalable est requise.

### **Changer la destination de l'immeuble**

Le changement de destination consiste à faire passer un bâtiment d'une des neuf destinations (utilisation) suivantes à une autre : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière et entrepôt.

Dès lors que le changement de destination s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, ce qui est très fréquent, un permis est nécessaire.

En revanche, un changement de destination sans travaux n'a pas besoin de permis.

### **Risques encourus pour les travaux sans autorisation**

Vous encourez des sanctions si vous effectuez des travaux, même de faible importance, sans autorisation ou non conformes à une autorisation.

Dans un tel cas, l'administration dresse et transmet un procès-verbal au procureur de la République. Un tiers peut également introduire une action en justice s'il juge que vos travaux lui causent un préjudice.

Cependant, s'il s'avère que les travaux effectués en infraction sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur, vous pourrez obtenir une autorisation d'urbanisme en régularisation administrative : il vous suffit d'en faire la demande auprès de la mairie.

### **Sanctions encourues**

Le tribunal correctionnel peut prononcer les sanctions suivantes :

- amende d'un montant maximum de 6 000 € par mètre carré de surface construite ou démolie ou, dans les autres cas, une amende de 300 000 €,
- démolition des ouvrages créés,
- remise en état des lieux.

Par ailleurs, vous risquez une sanction administrative : pour une construction non autorisée ou non conforme, le certificat de conformité ne vous sera en effet pas délivré. Or, si vous décidez de vendre votre bien immobilier, ce certificat pourra vous être demandé par l'acquéreur.

**En conclusion, au démarrage de mon projet, je me rends en mairie afin d'avoir toutes les réponses à mes questions et le cas échéant les documents administratifs nécessaires.**





## • Vivre en bon voisinage !

Certaines règles de bonnes conduites et d'entretien sont indispensables pour bien vivre ensemble.



### Ma commune, je l'aime calme !

Chaque habitant est tour à tour auteur et victime du bruit. Limitons les décibels et la durée de nos activités de bricolage et jardinage en les effectuant aux heures fixées par la loi.

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h et 14h à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h



### Mon animal est «éduqué»

Même gentils, les animaux peuvent effrayer les enfants. Tenez donc votre animal en laisse ! Pensez à prendre un sac plastique pour ramasser les crottes que votre chien peut laisser sur les trottoirs, chemins ou terrains de foot ! Vous êtes-vous assuré que votre chien n'aboie pas durant votre absence ?



### Je respecte les limitations de vitesse

Automobilistes, vous êtes aussi parfois piétons ou cyclistes. Une conduite irresponsable peut mettre en danger vos enfants ou petits enfants. N'oublions pas qu'un piéton heurté à 58 km/h a 85% de risque d'être tué. Alors respectez les limitations de vitesse !



### Ma rue est propre et accessible

Je respecte l'environnement : je jette mes papiers et petits déchets dans les poubelles. Je ne stationne pas sur le trottoir : ça peut gêner le passage des poussettes et fauteuils roulants !



### Mes déchets sont bien triés

Les conteneurs doivent être sortis uniquement les jours de ramassage des ordures ménagères. Le verre est jeté dans les points de collectes répartis sur la commune.

Les dépôts sauvages sont interdits : j'emmène ma tonte et mes encombrants à la déchetterie.



### J'entretiens mon jardin

Je taille la haie mitoyenne avec mes voisins ainsi que celle longeant le domaine public pour ne pas gêner le passage des piétons.

Rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets de jardinage.

# Et si c'était sous mes fenêtres !!!!!!!



Depuis un certain temps l'entrée du village ressemble à cela en arrivant de la côte de l'épine.

Un petit rappel des règles : les containers placés à plusieurs endroits du village sont à l'usage des résidences secondaires et personnes de passages (randonneurs par exemple). Le ramassage des ordures ménagères se fait tous les vendredis et chaque habitation doit avoir un container personnel. La tournée ayant lieu parfois tôt le vendredi, il est préférable de sortir votre poubelle le jeudi soir. Le coût du ramassage pour la communauté est proportionnel au poids des ordures, il est donc souhaitable que tout le monde trie ses déchets. De plus, il est courant de trouver aux pieds de ces containers des objets qui ne sont pas ramassés par le camion (chaise cassée comme sur la photo, friteuse, pneu etc....). Vous trouverez dans les premières pages de notre bulletin les horaires d'ouverture de la déchèterie, veuillez vous y reporter.

Dans un proche avenir l'agglo de Chambéry Métropole Cœur des Bauges va mettre en place, dans toutes les communes, des containers enterrés.

**Nous appelons donc à un peu de civisme afin de donner à notre beau village une autre image que celle-ci.**



## Les chiffres de la commune

### **L'année 2016**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève, pour l'année 2016, à 248 936.00 euros.

Les deux principaux postes étant les charges à caractère générale, 95 693.00 euros, et les charges de personnel pour un montant de 110 397.00 euros. En 2016 les charges de personnel subissent une légère augmentation du fait de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et de l'augmentation de la plage d'ouverture de la garderie périscolaire (18h30 à la place de 18h00).



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 465 021.00 euros.

Impôts et taxes : 104 672.00 euros, rappelons que la fiscalité locale directe n'a pas été augmentée en 2016, suite à la décision du conseil municipal.

Le montant total des dotations et participations de l'Etat s'élève à 266 088 euros malgré la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, elle s'élève en dépenses à 219 261 euros dont 183 547 euros de travaux (voir article sur les travaux).

Nous vous rappelons que tous les travaux réalisés sur l'église sont pris en charge par la donation de Mme Meynier. La commune réalise l'avance financière et les remboursements sont faits par le Diocèse.

### **Le Budget 2017**

Le budget primitif prévoit pour 2017 une petite augmentation des charges de personnel intégrant, entre autres, l'augmentation du temps de travail du poste de secrétariat de mairie (28 heures hebdomadaire).

En section d'investissement et dans le cadre de l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public, le conseil municipal a voté la réalisation d'un nouveau bâtiment mairie/salle du conseil et des mariages/bibliothèque en alternative à la réalisation d'un ascenseur en façade de la mairie.

Concernant les recettes et notamment la fiscalité locale directe, comme il vous l'a été expliqué dans le courrier des Maires des Bauges, les communes ont dû augmenter leur taux d'imposition pour compenser la part de la baisse du taux d'imposition intercommunal du fait de la fusion avec Chambéry Métropole. L'opération doit être transparente et seule une petite augmentation, due au fait de la modification de la base d'imposition, devrait être ressentie par le contribuable.



En conclusion la situation financière de la commune est saine et nous avons une capacité de financement qui reste honorable. Le conseil municipal a quand même fait le choix du recours à l'emprunt pour le financement de son nouveau bâtiment.

## Chambéry métropole-Cœur des Bauges, la poursuite du PLUi

### **Fusion des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) en cours d'élaboration**

Les PLUi du Cœur des Bauges et de Chambéry-métropole, en cours d'élaboration, vont fusionner en un seul PLUi Habitat et Déplacements sur l'ensemble du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges. Le travail réalisé jusque-là par les élus, acteurs du territoire et habitants du Cœur des Bauges, qui a abouti à la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, sera repris dans le nouveau document en cours d'élaboration. Ce nouveau document d'urbanisme intercommunal comprendra un plan de secteur, c'est-à-dire un règlement et un plan de zonage propre au territoire des Bauges, il sera approuvé à la fin de l'année 2019.

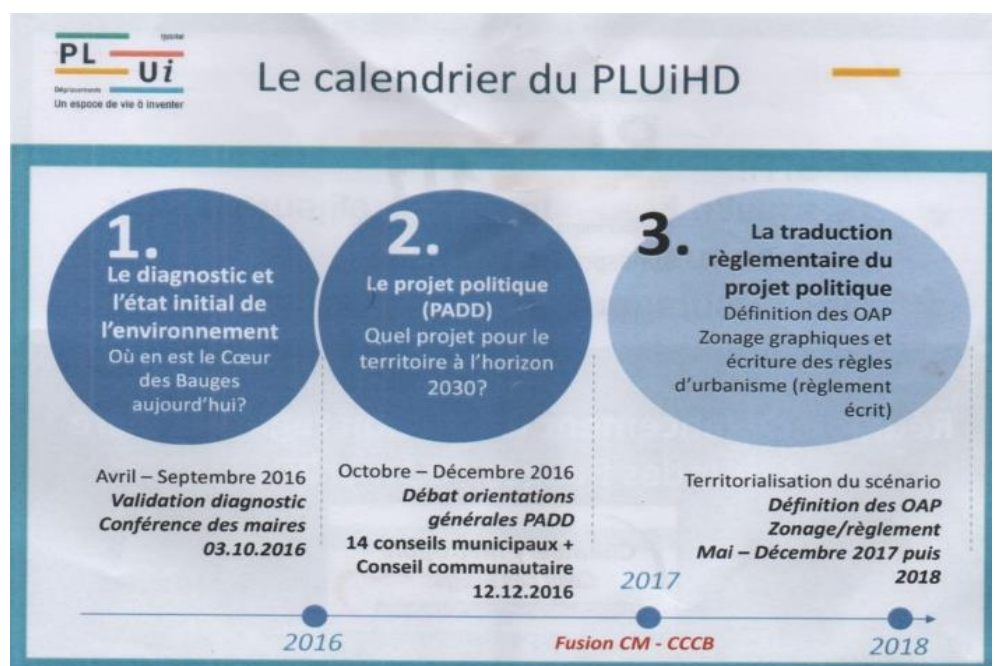
Le travail sur le PLUi Habitat et Déplacement continuera cette année par la localisation des secteurs à enjeux du territoire et la définition d'orientations d'aménagement et de programmation en conséquence. La définition du zonage et des règles d'urbanisme démarrera à la fin de l'année.

### **La consultation des habitants continue.**

Des temps de concertation, ateliers, réunions de travail, sont organisés tout au long de l'élaboration du PLUi, afin de partager vos pratiques et connaissances du territoire, idées et suggestions qui sont fondamentales à l'élaboration du PLUi. Votre vision du territoire d'aujourd'hui, et vos attentes pour l'avenir, permettront de dessiner nos lieux de vie de demain.

Vous pouvez consulter le travail en cours et faire part de vos observations et remarques dans les dossiers de concertation situés dans chaque mairie ainsi que sur le site internet de l'agglomération rubrique Grand projet : [www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr), ou contacter la direction de l'urbanisme de Chambéry métropole-Cœur des Bauges au 04.79.96.86.32 ou écrire à [plui@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:plui@chambery-bauges-metropole.fr)

Pour être tenu informé par mail des avancés du PLUi H-D, suivre l'élaboration du document, et connaître les dates de concertation, vous pouvez également vous inscrire sur le site internet de l'agglomération.



## Savoirs et pratiques culinaires dans le massif des Bauges

A l'automne 2015, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, a répondu à un appel à projets du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI), en proposant un travail sur les « savoirs et pratiques alimentaires et culinaires » du massif.

Avec le PCI, la notion de patrimoine évolue, et ne se limite plus seulement aux monuments historiques et biens matériels. Il prend en compte, désormais, les connaissances, les savoir-faire et les valeurs de l'être humain.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, tel que défini par l'UNESCO, visant non seulement à inventorier les recettes traditionnelles, mais également les pratiques, techniques de production, habitudes et rituels de transformation, conservation, consommation des aliments, la transmission des savoirs et savoir-faire entre les générations.

En effet, au fil du temps, avec les nouvelles technologies, les nouvelles découvertes, le savoir-faire culinaire s'est transformé. Au quotidien, il est vrai que nous ne repensons pas à toutes ces évolutions. Si les régions ont des pratiques culinaires différentes, ce n'est pas le fruit du hasard, mais c'est, d'une part, le résultat de l'histoire de la dite région, puis, d'autre part, une adaptation à la vie locale avec tout ce qu'elle comporte : climat, saisons, récoltes, etc...

Le projet a démarré en mars 2016, avec une réunion publique de lancement qui a rassemblé une trentaine d'habitants du massif aux profils variés. Des recherches de sources historiques ont permis de dresser une bibliographie. Des sources audio visuelles (photos, films, interviews sur Radio Alto) ont été collectées.

Le 7 Février 2017, la salle de réunion était comble à la Maison du Parc pour participer à la restitution des premiers résultats de l'inventaire des savoirs et pratiques alimentaires et culinaires du Massif des Bauges.

Quelle heureuse initiative que de faire connaître au monde entier, notre richesse baujue dans ce domaine !



Comment ne pas apprécier, et ne pas savourer un farçon, un gratin de cardons, ou de pommes de terre, des diots accompagnés d'une bonne polenta, un morceau de tome (des Bauges bien sûr), un gâteau de Savoie, des rissoles, le tout arrosé d'un petit vin.... de Savoie bien entendu !



Vous pouvez contribuer à enrichir ce travail de recherches qui se poursuit en 2017. Tous vos témoignages autour d'une pratique ou d'un savoir particulier, vos recettes, vos cahiers anciens écrits par vos aïeux, vos photos, tous ces trésors sont des pierres précieuses apportées à cet édifice.

N'hésitez pas à prendre contact avec Madame Silvia ALA, chargée de mission Patrimoine Culturel : [s.ala@parcdesbauges.com](mailto:s.ala@parcdesbauges.com) Tel : 04 79 54 97 71

Bravo à tous les acteurs de porter ainsi très haut, le drapeau des Bauges !





## LE CAFE DES CYCLAMENS .....

### **UN HOMME, UNE PASSION : LE MOULIN D'ARITH, ou le CAFE DES CYCLAMENS !**

« Une passion, ça ne s'explique pas, le moulin c'est une partie de moi-même », confiera Georges Morand, avec un regard plein de lumière, dès qu'il parle de son moulin.

Le Moulin situé sur le pont d'Arith, près du Nant de St François, a une longue histoire :

Arthur Morand, arrière-grand-père de Georges, a un rêve : bâtir un moulin. Pour ce faire, il dépose, en 1896, une demande pour un droit d'eau (autorisation indispensable à l'époque). Cette formalité accomplie, les travaux de construction débutent. Le moulin assure alors les activités de scierie, pressoir à fruits et huilerie. Il abrite également le « café des Cyclamens ». Agréable lieu de convivialité où chacun, après une « dure journée », apprécie un moment de détente.

En 1910, une machine à vapeur est achetée ainsi qu'une batteuse pour battre le blé et faire les grains.

Les années passent, et suite au décès de Mr Arthur Morand, ses fils Georges, Emile et Armand prennent la suite. Puis, c'est Jules, le fils d'Emile qui assure les tâches du Moulin, aidé de ses enfants Georges, Jacques et Guy. En 1992, Georges devient le seul propriétaire du Moulin.



En 1927, l'électricité est installée ! Quel changement dans le travail du moulin ! On peut donc s'éclairer et rajouter des machines à moteur électrique.

Le moulin est alors une « entreprise » à part entière, tant cette besogne est dense.

A cette époque, il y a peu de vente d'huile hors du moulin. Les gens des Aillons, par exemple, viennent en hiver, à pied ou à mulet, en tirant une luge chargée de cerneaux de noix et de noisettes pour faire l'huile. Et vous souvenez-vous de l'hiver glacial de 1956 ? Le mois de février a été particulièrement froid en France, les noyers ont gelé... catastrophe pour les moulins, plus de noix ! ... Certains ont dû cesser leurs activités, mais, fort heureusement, le moulin d'Arith a résisté et a pu ainsi continuer d'exister.

Du café des cyclamens attendant au moulin, fermé dans les années 40, il ne reste plus que quelques chaises, verres ou carafes.

Petit à petit, l'activité scierie n'est plus rentable et sera arrêtée en 1970.

Première fête du moulin en 1999, c'est là le début d'une manifestation au succès grandissant au fil des ans.



En 2004, l'association « Le Moulin d'Arith » est créée. Depuis 2007, Georges, alors retraité et « chef des lieux », prend plaisir à expliquer cette passion qui lui tient à cœur depuis sa plus tendre enfance.

« Dès mon plus jeune âge, je laissais sans hésiter les jeux d'enfants pour venir écouter, regarder, comprendre, participer avec les grands, les adultes de l'époque, les tâches du moulin. J'étais fasciné par les machines de la scierie et de l'huilerie. De 12 à 15 ans, je travaillais le jeudi et durant les vacances scolaires sur la scierie, à faire des fagots et empiler les planches. Dans mon moulin, je suis bien, chaque chose, chaque objet a une histoire, une vie ».

Aujourd'hui, sa principale tâche est l'huilerie. Avez-vous déjà assisté à cette fabrication ? Il y a là quelque chose de magique et d'envoutant. En entrant dans le moulin on est alors saisi par la bonne odeur que dégage cette transformation, puis par le bruit régulier des machines, datant de plus de 100 ans et qui, inlassablement, rythme le déroulement de ce travail.

« Ecraser, chauffer et presser », voici les 3 *maîtres mots de l'huilerie*.

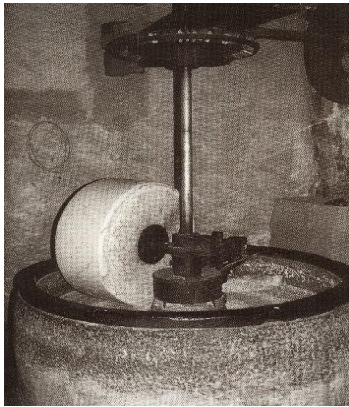
A l'origine du moulin, rien n'avait été fait au hasard, dit Georges, tout s'explique par les lieux, les saisons. « De décembre à avril, la neige et le froid empêchaient le travail de la scierie. L'huilerie permettait de maintenir une activité. L'utilisation de la roue hydraulique et des chutes de bois de la scierie pour la chauffe des noix en faisait le complément idéal de la scierie. En décembre, on faisait l'huile des graines (colza, œillette) dont une partie servait à l'éclairage, ensuite venaient les noix et les noisettes ».

Le travail de qualité fait la renommée du moulin d'Arith, qui a su garder son authenticité du savoir-faire.

La notoriété de l'huile de noisettes en particulier, n'est plus à démontrer ! Deux chefs étoilés de la région font confiance depuis longtemps à ce délicieux condiment. Un jour, lors d'une promenade près d'un de ces restaurants, Georges décide de goûter au menu où est mijoté un bon petit plat à l'huile de noisettes. Après une lecture de la carte affichée.... Georges trouve le menu fort alléchant... mais le prix l'est beaucoup moins : 200 euros, sans les vins ! Finalement, Georges n'aura pas très faim, et reviendra à la maison savourer une salade aromatisée à l'huile de noisettes !



## Descriptions techniques



Nous écrasons les cerneaux avec une meule de 600 kg environ avant de les chauffer légèrement dans une chaudière en cuivre, au feu de bois.

La pompe hydraulique double pistons d'une puissance maximale de 400 kg/cm<sup>2</sup> est utilisée pour une pression de 250 kg/cm<sup>2</sup>.

Elle date d'environ 1880. Le fluide hydraulique est simplement de l'eau, l'étanchéité est assurée par des joints en cuir. Elle est utilisée pour la presse à huile mais également pour le pressoir à cidre.



La presse hydraulique (photo ci-contre) de l'huilerie développe une puissance de 130 tonnes grâce à son vérin. Elle est supportée par 4 colonnes carrées forgées.

Elle a une contenance maximale de 16 kilos divisés en deux tourtaux enveloppés dans des scourtins (filtres). Il s'agit de la plus ancienne presse hydraulique de la région.

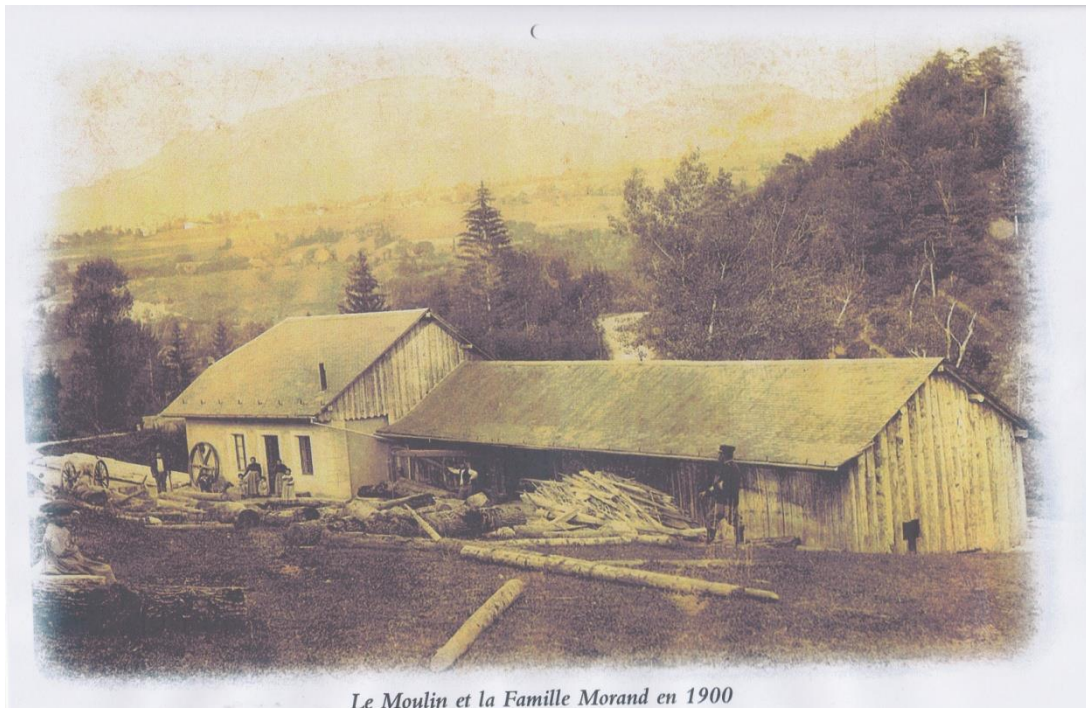
S'il est vrai que ces machines anciennes donnent une âme au moulin, et nous laissent béat d'admiration devant une telle solidité, une telle fiabilité, une telle précision, il ne faut pas oublier la « casseuse à noix ». « Notre meunier » ne s'est pas endormi... c'est une pure fabrication de Georges en 2006. Elle casse 100 kilos de noix à l'heure.... Alors, amateurs d'huile de noix, il ne vous reste plus qu'à « gremailler ».

Avec cette passion, ce côté technique, il y a aussi, et ce n'est pas le moindre, le côté relationnel. Une chaleureuse ambiance avec les gens qui viennent .... de Savoie, d'Isère, de Haute-Savoie, d'horizons divers et variés. On discute, on échange, l'année suivante on se retrouve, et on finit par se lier d'amitié.

Alors, n'hésitez pas, venez à la fête du moulin qui a lieu, chaque année, le troisième Dimanche de Juin, avec au programme trois thèmes :

- L'huilerie : visite commentée, vente d'huile, exposition sur les noix, les casse-noix, etc.
- La scierie : démonstration de sciage à la battante avec roue hydraulique, exposition de vieux outils et vieilles mécaniques.
- L'artisanat : travail du bois, tourneurs, sculpteurs, charpentiers, bûcherons...

Georges sera fidèle au rendez vous, et, comme d'habitude, enchanté de vous présenter, son moulin, si cher à son cœur.



*Le Moulin et la Famille Morand en 1900*

## 2007 - 2017

**2007** : Cette année-là ...

L'union européenne s'agrandit avec l'arrivée de la Roumanie et de la Bulgarie. L'Union européenne compte alors 27 membres. Nicolas Sarkozy devient le Président de la République suite aux élections du 6 mai avec 53% des suffrages.

Mais, beaucoup plus important, pour nous, habitants d'Arith, Joëlle et Bernard Mouchet, nos commerçants depuis des décennies, décident de prendre une retraite bien méritée après des années de bons et loyaux services ...

Grand moment de solitude durant quelques semaines pour les arithois ... Qu'allons-nous devenir sans « notre » boulanger ??? Que d'interrogations, que de suspens ! Et là, tel un « Zorro sur son cheval noir » Pierre arrive, avec un enthousiasme débordant, et entame sa carrière de boulanger bauju !

Sa motivation, la qualité de son travail font tout de suite l'unanimité, Pierre est très rapidement adopté.

Après quelques années dans les locaux de Bernard Mouchet, Pierre fait l'acquisition de l'ancienne épicerie, chez « La Lina », et s'installe en 2015 dans ses bâtiments rénovés. Le four à bois est remarquable ! Il ne reste plus qu'à l'équipe de prendre ses nouveaux repères, et hop ! Le travail continue et s'intensifie.



**2017** : 10 ans déjà que notre boulanger, « BOUBOULE », prépare à sa façon, sans relâche, pains divers et variés, viennoiseries, pâtisseries, la délicieuse « pralinoise », pizzas, le tout dans sa passion du métier, et toujours avec le sourire et le même dévouement.

Sa notoriété n'est plus à démontrer, dans les Bauges tout le monde le connaît, et au-delà de nos « frontières », puisque chaque matin, à France Bleue Pays de Savoie, grâce à Bouboule, notre village est devenu célèbre. Et oui, Pierre est aussi notre Monsieur Météo !



La boulangerie est non seulement un commerce, mais aussi un lieu convivial d'échanges, où l'on se retrouve, où l'on prend des nouvelles, des uns, des autres, où l'on peut, en quelques instants donner un sourire, faire de cet instant, un moment simple de bonheur au quotidien. On doit souligner aussi avec quelle attention Pierre et Marie mettent à l'honneur les différentes fêtes (St Valentin, Halloween, Noël, etc ...) et animent le village lors de la fête du Pain par exemple.

Bravo et merci Pierre pour tout ce que tu fais, entouré de toute ton équipe !

Et tu as raison, 10 ans, ça se fête ! Très sincèrement bonne continuation à tous !



## 2 Arithois à la grande verte



### **BRAVO TOM !**

Voici la remise du trophée de la Grande Verte qui récompense un Arithois, Tom CHAMBERS, vainqueur de la course chrono 28 km VTT ! Il a reçu son prix des mains d'un autre Arithois, Didier CAMPILLIO, représentant la commune d'Arith, partenaire de l'événement qui s'est déroulé à la Féclaz, le dimanche 18 juin 2017, sous une forte chaleur, dans un parcours magnifique !

Un grand merci à la mairie d'Arith pour sa participation à cette épreuve sportive sur le massif.

## L'école

Pour cette année scolaire 2016/2017, l'effectif de notre école se compose de 20 élèves (GS/CP/CE1) pour la classe de Séverine et de 26 élèves (CE2/CM1/CM2) pour la classe de Julia .



Après 12 ans de bons et loyaux services, Laurence Berger a fait valoir ses droits à la retraite et depuis la rentrée de Septembre, c'est Florence Cochet qui assure la cantine, les temps d'activités périscolaires ainsi que la garderie et l'entretien avec Pascale Morand.





Différents travaux ont été réalisés au cours de ces derniers mois. Une deuxième coursive a été créée pour rendre le bâtiment accessible aux personnes handicapées, le revêtement de la cour a été renouvelé avec traçage d'une piste de course et d'une marelle .



Pour des raisons de sécurité, un vieux tilleul malade a dû être coupé mais il a été remplacé par 2 pommiers plantés par les enfants, avec l'aide de Lauriane du jardin de Flora.







70 ans d'animations, ça se fête !!!



Pour l'occasion, le Comité des fêtes avait invité tous les Arithois à venir fêter l'événement autour d'une soirée festive animée le Samedi 13 Mai.





C'est en 1947, après guerre, que fût créée l'association des familles, pour venir en aide aux familles nécessiteuses au départ puis, par la suite, s'est vouée au service des familles et des enfants de l'école. Elle fût rebaptisée, Comité des Fêtes d' Arith, en 1989, avec pour but l'animation de la commune par l'organisation de fêtes locales en perpétuant l'esprit convivial et amical.

Ayant repris la présidence en 2009, c'est avec une équipe hyper motivée et enthousiaste que nous poursuivons les animations dans la lignée de nos prédécesseurs. C'est grâce aux bénévoles qui se dépensent sans compter et aussi grâce à vous tous qui nous suivez et nous encouragez, qu'Arith a la réputation d'être un village animé et festif.

Je tiens également à remercier la municipalité, pour le soutien et l'aide qu'elle nous apporte, sachant que nous avons le même objectif qui nous anime, le bien-être dans notre belle commune où il fait si bon vivre !!

Je ne peux terminer sans mettre l'accent sur le bénévolat, qui sans lui, de telles associations ne pourraient exister et vivre. La solidarité, l'entraide, la générosité passe par cela alors j'invite toutes les personnes désireuses de participer à la vie du Comité des Fêtes, à nous rejoindre.

A très vite pour de nouvelles manifestations !!

Le Président Jean-Claude Morand

## Manifestations à venir



|   |                                |                           |                     |
|---|--------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Messe de la Benoit+<br>repas campagnard | dimanche 23 juillet            | Association Saint Laurent | Alpage de la Benoit |
| Fête du village                         | dimanche 6 aout                | Comité des fêtes          | Salle des fêtes     |
| Rallye des bauges                       | samedi 7 et dimanche 8 octobre | Sport Auto Bauges         | ARITH               |
| Jambon au foin                          | dimanche 19 novembre           | Comité des fêtes          | Salle des fêtes     |
| Boudin à la chaudière                   | dimanche 3 décembre            | Les Branlots d'ARITH      | Parking boulangerie |
| Fête de Noël                            | dimanche 17 décembre           | Comité des fêtes          | Salle des fêtes     |



- Arith Chauffage  
Entretien, dépannage, ramonage  
Chaudière fioul et gaz  
tel : 07.82.56.45.45

- BERGER Michel  
Faux plafond, isolation...  
tel: 06.72.96.07.40  
www.berger-agencement.com  
ent.berger@laposte.net

- BROUSSART François  
élecN'GO : électricien  
tel:06.70.37.88.12  
f.brousart@eng-electricite.fr

- CLERT Didier  
Paysagiste  
tel: 06.18.09.35.44

- COCHET Christophe  
Placo, isolation....  
tel: 06.22.19.08.98  
Entreprise.cochet@orange.fr

- Alp'isol  
Isolation thermique  
et frigorifique industrielle.Pose VMC  
tel : 06.10.20.38.29  
apisol74@gmail.com

- FRANC Mathieu  
Exploitation forestière  
tel: 06.79.83.51.33

- MARTIN Yves  
Travaux de couverture, Habillage Zinguerie  
Multiservices-terrasse et bardage  
tel: 0601.19.72.46

- BEBERT Karine  
Praticienne en thérapies  
Energétiques, REIKI  
Tel : 06.59.38.73.20  
karine.bebert@orange.fr

- MORAND Michel  
Serrurerie, métallerie, ferronnerie  
tel: 04.79.63.34.53

- PERNET Elisabeth  
Couturière  
tel: 06.16.83.69.31  
babeth.pernet@wanadoo.fr

- RENAU-CERE Anne  
Poterie  
tel: 04.79.63.85.00

- RETAUX Pascal  
Garage Rétaux  
tel: 04.79.63.81.80  
tel: 06.09.33.45.40

- SAVINIEN Ingrid  
Langue des signes pour tous  
tel: 06.60.68.56.67  
philling@sfr.fr

- DAVAT Christian  
Davatrans, terrassements...  
tel: 06.11.01.31.45  
davatrans@aol.fr

- Camping Vert  
Clert Simone  
tel : 04.79.63.31.60

- SEMENT Antoine  
Arboriste grimpeur, taille des arbres  
tel: 06.35.14.34.39  
Antoine-sequent@gmail.com  
www.antoine-sequent-arboriste.fr

- THOMASSET Lucien  
Travaux et aménagements divers  
tel: 06.88.72.57.02  
tomblanche@sfr.fr

- Boulangerie « Chez Bouboule »  
LHEUREUX Pierre  
Boulangerie, pâtisserie, épicerie  
Pains cuits au feu de bois  
tel : 04.57.34.59.05

- U'Bercail  
Clert Liliane et Alphonse  
Bourchigny Bas 73340 ARITH  
Mob. 33(0)6 15 51 00 03  
Tel. : 33(0)4 79 63 80 26

- La colo des wouafs  
Gardiennage animaux  
tel: 06.03.19.94.75

- Refuge du Creux de Lachat  
73340 ARITH  
tel : 06 23 36 65 75  
Contacts : Laurent Lamotte / Antoine Puzenat

- La grange à Touène  
Michel Yoccoz  
73340 ARITH  
Tel. : 33(0)4 79 54 88 42  
Mob. : 06 21 81 59 56

- Le plat gourmand  
www.restaurant-leplatgourmand.fr  
tel : 04.79.63.60.53

- Trahand Cécile  
"Le Cyclamen"  
73340 ARITH  
Tel. : 33(0)4 79 61 51 76  
Mob. : 06 23 39 15 16

- La Bellevue  
Yoccoz Nicole  
Montagny 73340 ARITH  
Tel: 04 79 35 95 61  
Mob : 06 03 80 21 13

- Gîte la Fruitière d'Arith  
Gérard et Sophie  
Bourchigny haut  
Tel : 04.79.63.83.01  
contact@fruitieredarith.com

- BERMOND Michel  
Chef lieu 73340 ARITH  
Tel : 04.79.25.83.10  
Mob : 06.84.31.54.68